



OFFICE **ONTARIEN** DE FINANCEMENT

Rapport annuel
2013

**OFFICE ONTARIEN DE
FINANCEMENT**

www.ofina.on.ca

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi) et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services bancaires et des services de gestion de la trésorerie centralisés et autres services financiers à la province;
- prodiguer des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agir comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclasserment).

L'OOF assume en outre les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offre tout un éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

Table des matières

Message du président et du directeur général	3
Commentaires et analyse de la direction	6
Activités des marchés financiers	6
Emprunt et gestion de la dette	7
Rapports financiers et services de trésorerie	12
Conseils financiers	13
Sommaire des résultats financiers	17
États financiers	19
Responsabilité de la présentation des états financiers	19
Rapport du vérificateur	20
État de la situation financière	21
État des résultats	22
État de l'évolution de l'actif net	23
État des flux de trésorerie	24
Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)	25
Régie de l'organisme	35
Exigences relatives à la production de rapports financiers	36
Conseil d'administration	38
Politiques et méthodes de gestion des risques	44
Annexes	47
Cotes de crédit de l'Ontario	47
Autres sources d'information	48

Message du président et du directeur général

L'OOF a mené à bien son programme d'emprunt annuel en 2012-2013, malgré les défis auxquels les marchés financiers internationaux étaient confrontés. La forte demande des investisseurs mondiaux à l'égard des actifs libellés en dollars canadiens, la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et la confiance qu'inspire toujours la province ont permis à l'Ontario de contracter 72 pour cent de ses emprunts sur le marché du dollar canadien en 2012-2013, ce qui constitue une diminution comparativement aux 81 pour cent de 2011-2012. Nous avons prolongé l'échéance moyenne pondérée de la dette provinciale à long terme contractée au cours des deux dernières années, ce qui a permis à la province de profiter de faibles taux d'intérêt sur une plus longue période. Cette situation réduit les risques de refinancement et permet d'atténuer l'incidence de la hausse prévue des taux d'intérêt sur les frais d'intérêt relatifs à la dette de la province.

Nous avons emprunté 36,6 milliards de dollars pour le compte de la province et de la SFIEO, répondant ainsi aux besoins d'emprunt à long terme au cours de l'exercice. Le programme a atteint les objectifs de rendement des emprunts intérieurs et étrangers ou les a dépassés. Les économies totales réalisées par rapport aux indices de référence en matière de rendement relativement aux activités de marché monétaire et de gestion de la dette se sont chiffrées à 17 millions de dollars.

En 2012-2013, l'OOF a, dans le cadre d'un processus de soumission concurrentielle, nommé cinq institutions financières à titre de fournisseurs attirés de la province en matière de services bancaires, préalablement sélectionné des fournisseurs pour les organismes publics et choisi les deux principales banques qui fourniront des services bancaires à la province. L'OOF a en outre soutenu les priorités gouvernementales en offrant des services et des conseils financiers à un certain nombre d'organismes du secteur public. Il a continué d'examiner les analyses de rentabilisation relatives aux demandes d'emprunt d'organismes publics, tels que des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État. Cela a donné lieu à l'octroi de prêts à des organismes publics totalisant 924 millions de dollars. Nous avons également fourni des conseils financiers relativement à des initiatives gouvernementales liées au secteur de l'électricité et à un programme de garanties de prêts pour faciliter la participation autochtone à des projets énergétiques. L'OOF a également effectué une analyse et prodigué des conseils au gouvernement à l'appui des politiques et des initiatives du secteur de l'électricité, y compris un nouveau règlement sur la détermination et la déclaration du reliquat de la dette insurmontable de la SFIEO et la poursuite de la mise en œuvre de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre. L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

En 2013-2014, l'OOF continuera d'offrir au gouvernement de l'Ontario des services rentables d'emprunt et de gestion de la dette et d'autres services financiers. Les emprunts à long terme nécessaires devraient s'élever à 33,4 milliards de dollars. Pour combler les besoins d'emprunt de la province, nous continuerons de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. La diversification des sources d'emprunt continuera d'être un objectif de premier ordre en 2013-2014. Selon la conjoncture, l'OOF prévoit effectuer au moins 70 pour cent des emprunts sur le marché du dollar canadien en 2013-2014. Ce pourcentage correspond à la moyenne historique qui est d'environ 75 pour cent sur ce marché, mais représente une baisse considérable de notre dépendance vis-à-vis des marchés étrangers pendant la crise financière mondiale, qui a débuté en 2008, et la crise de la dette souveraine en Europe. L'OOF continuera également de participer à des initiatives de financement du

secteur public et de fournir des conseils et du soutien sur les aspects financiers de nouveaux projets dans le secteur de l'électricité.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts et les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur supervision au cours de l'exercice 2012-2013. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2013-2014.



Steve Orsini
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Commentaires et analyse de la direction

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Rapports financiers et services de trésorerie

Conseils financiers

Commentaires et analyse de la direction

La présente partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats qu'a obtenus l'OOF pour le compte de la province en 2012-2013 et à ses objectifs pour 2013-2014.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

L'emprunt à long terme en 2012-2013 s'est élevé à 36,6 milliards de dollars, tirant parti de taux d'intérêt remarquablement faibles et d'une forte demande à l'égard des obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a été prolongée considérablement au cours des deux dernières années. En 2012-2013, elle était de 12,4 ans, contre 13,0 ans en 2011-2012, et très supérieure à celle de 8,1 ans en 2009-2010. En continuant de prolonger l'échéance, le gouvernement provincial peut tirer parti de faibles taux d'intérêt pendant une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les frais d'intérêt sur la dette de la province.

La forte demande des investisseurs mondiaux à l'égard des actifs libellés en dollars canadiens, la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et la confiance qu'inspire toujours la province ont permis à l'Ontario de contracter 72 pour cent de ses emprunts sur le marché du dollar canadien en 2012-2013, ce qui est inférieur au taux de 81 pour cent de 2011-2012 et qui respecte la cible d'au moins 70 pour cent établie dans le *Budget de 2012* de la province.

Placements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. Le niveau moyen des réserves quotidiennes de liquidités en 2012-2013 était de 23,3 milliards de dollars, à l'exclusion des garanties accessoires. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2012-2013, l'OOF a offert des services d'investissement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Société ontarienne de financement de la croissance et la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds gérés s'élevait à 3,0 milliards de dollars.

En collaboration avec l'OPG, l'OOF a continué de gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au

31 mars 2013, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 13,6 milliards de dollars, contre 12,4 milliards de dollars au 31 mars 2012 et 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 22 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds de l'ONFA en obligations, en actions et dans l'infrastructure mondiale. Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2013, le taux de rendement du fonds a été de 9,41 pour cent, en hausse par rapport à l'indice de référence du marché qui était de 7,98 pour cent. Depuis la création des fonds, leur rendement annualisé se chiffre à 6,79 pour cent, ce qui est supérieur au taux de rendement annualisé à long terme cible de 5,19 pour cent. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des actifs financiers, s'élevait à 281,1 milliards de dollars au 31 mars 2013 (dette provisoire), contre 257,3 milliards de dollars au 31 mars 2012 et un montant de 278,5 milliards de dollars prévu dans le *Budget de 2012*.

La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario devrait se chiffrer à 252,8 milliards de dollars au 31 mars 2013 (235,6 milliards de dollars au 31 mars 2012). Cette prévision au 31 mars 2013 est inférieure de 7,0 milliards de dollars aux 259,8 milliards de dollars prévus dans le *Budget de 2012*. Ce montant comprend la dette nette du secteur parapublic de 13,0 milliards de dollars (14,3 milliards de dollars au 31 mars 2012).

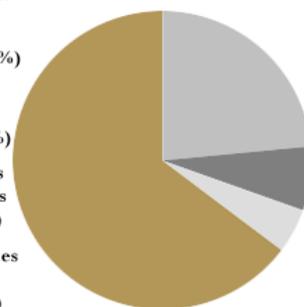
L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les options et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. À des fins de couverture, l'OOF fait appel à des instruments dérivés pour gérer les risques de taux de change et de taux d'intérêt. La politique de l'OOF en matière d'instruments dérivés ne permet pas de s'en servir dans le but de créer un levier financier. Les risques financiers de la province sont surveillés de façon continue et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration.

Composition de la dette totale

281,1 milliards de dollars CAN

- Obligations intérieures
181,9 milliards de \$ (65 %)
- Obligations internationales
66,0 milliards de \$ (23 %)
- Bons du Trésor et billets de trésorerie américains
19,6 milliards de \$ (7 %)
- Dette contractée hors des marchés publics
13,6 milliards de \$ (5 %)



Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement des réserves de liquidités. En 2012-2013, les économies totales réalisées par rapport aux indices de référence utilisés pour les deux derniers programmes s'élevaient à 17 millions de dollars.

Le rendement de l'emprunt à taux fixe à long terme pour 2012-2013 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global à la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang-centile. L'emprunt à taux fixe à long terme ordinaire a atteint un rang-centile de 45, qui se situe à l'intérieur de la fourchette cible de 45 à 55. Les emprunts stratégiques à l'étranger, qui se composent de titres de créance importants convertis en dollars canadiens, ont atteint un rang-centile de 71, qui se situe à l'intérieur de la fourchette cible de 50 à 75 établie pour ce programme.

Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en comparant les économies réalisées par le programme à un objectif de rendement fondé sur les risques, en considérant des gains de 9 millions de dollars ou plus comme se situant dans le premier quartile. En 2012-2013, le programme de gestion de la dette a affiché un gain de 1 million de dollars, soit l'équivalent d'un rendement de deuxième quartile.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'un repère personnalisé d'une durée de 45 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à l'indice de référence. Le programme a produit un rendement supérieur de 7 points de base à celui de l'indice de référence à 45 jours. Le rendement réel des placements de la réserve de liquidités a été supérieur de 16 millions de dollars à celui de l'indice de référence pour 2012-2013.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour la province afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant. La province limite son exposition aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 pour cent.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 8,9 pour cent de la dette au 31 mars 2013. La position de change provisoire correspondait à 0,8 pour cent de la dette au 31 mars 2013.

En 2012-2013, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. Même si l'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote A-, en ce qui concerne les nouvelles opérations d'échange financier, il se limite généralement aux contreparties ayant au moins une cote AA-. L'augmentation des opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international a accru l'exposition au risque de crédit pour nos contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange appelés annexes sur le soutien du crédit (ASC) avec dix de ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés et conclu des ententes sur les seuils de fourniture de garanties avec trois autres, en prévision de la conclusion d'ASC avec ces contreparties. Une ASC est un accord bilatéral entre deux parties qui prévoit les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

Le risque de crédit net provisoire de la province associé au portefeuille des instruments dérivés au 31 mars 2013 s'élevait à 343 millions de dollars, contre 288 millions de dollars au 31 mars 2012. Le risque de crédit net représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2013, près de 98 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernait des contreparties ayant au moins une cote AA-, comparativement à 96 pour cent au 31 mars 2012.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse de la province. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province sont respectivement assujettis à des plafonds de 30,5 et 8,5 milliards de dollars. Au 31 mars 2013, les emprunts non remboursés aux termes des programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 13,7 et 6,6 milliards de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

La fiabilité de la technologie de l'information (TI) et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de faire en sorte que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. À l'exception de l'entretien systématique, la Division des services généraux stratégiques de l'OOF a réalisé ses engagements en matière de niveau de service et veillé à ce que les systèmes informatiques ne soient pas interrompus pendant plus de 30 minutes plus de quatre fois par année au cours des heures normales d'ouverture. Le haut rendement des systèmes a été maintenu en 2012-2013.

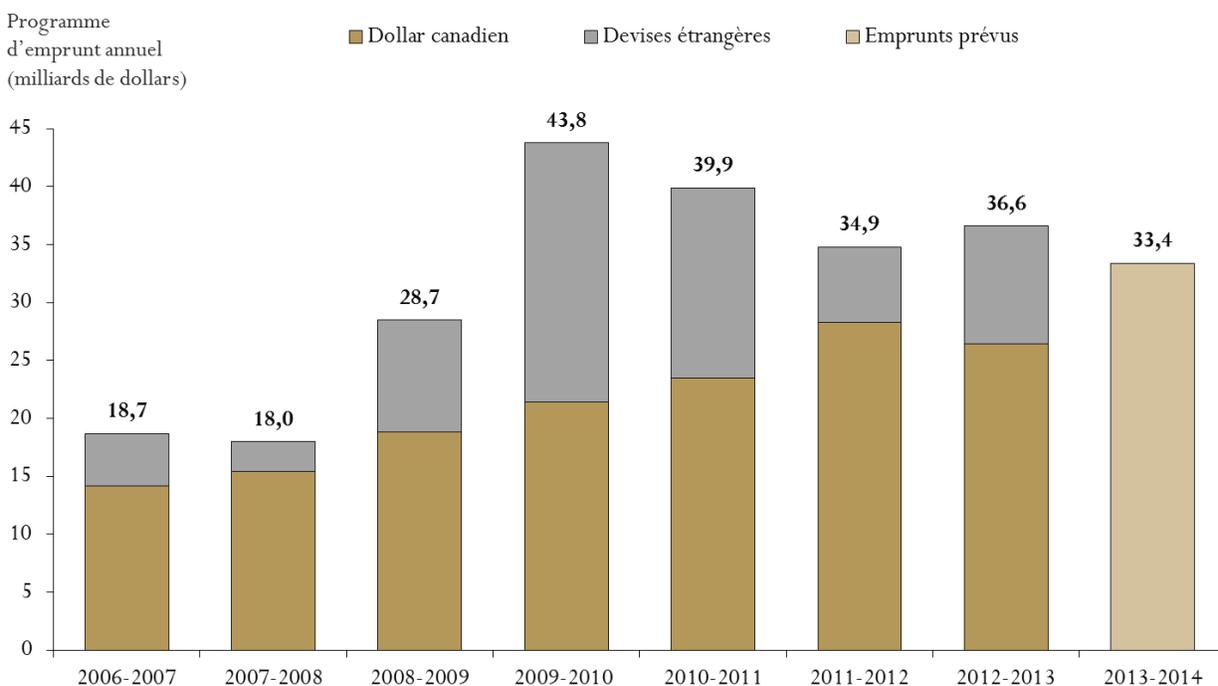
Relations avec les agences de notation

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

Après leur examen du *Budget de 2013* de la province, les agences de notation de crédit ont publié leurs rapports sur la cote de l'Ontario. DBRS a confirmé la cote AA (faible) de la province avec perspectives stables le 28 mai 2013; Standard & Poor's (S&P) a confirmé la cote AA — de l'Ontario avec perspectives négatives le 29 mai 2013 et l'analyse de Moody's Investors Service's (dont la cote est actuellement de Aa2) devrait être terminée à la mi-juin.

Marchés financiers et objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2013-2014

On prévoit que le total des besoins d'emprunt à long terme en 2013-2014 s'élèvera à 33,4 milliards de dollars, en raison du déficit de la province, de la dette arrivant à échéance et des investissements en immobilisations, soit 3,2 milliards de dollars de moins que le total des emprunts de 2012-2013.



L'OOF continuera de diversifier le programme d'emprunt intérieur de la province en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable, de billets à moyen terme et d'Obligations d'épargne de l'Ontario. La province prévoit effectuer au moins 70 pour cent des emprunts sur le marché du dollar canadien en 2013-2014. Ce pourcentage correspond à la moyenne historique qui est d'environ 75 pour cent sur ce marché, mais représente une baisse considérable de notre dépendance vis-à-vis des marchés étrangers pendant la crise financière mondiale, qui a débuté en 2008. Par exemple, en 2009-2010, plus de 50 pour cent des émissions de la province ont été effectuées sur les marchés internationaux.

L'Ontario continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. Les relations avec les investisseurs demeureront un domaine prioritaire et des tournées de présentation auront lieu au Canada et aux États-Unis.

Lorsqu'elle emprunte sur les marchés internationaux, la province continuera d'avoir recours aux instruments financiers dérivés pour réduire les risques grâce à des opérations de couverture qui servent à minimiser les coûts en devises et les frais d'intérêt. La loi américaine *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (Dodd-Frank) et les règlements de Bâle *Basel III* de la Banque des règlements internationaux rendront les opérations de couverture plus complexes. Ces initiatives risquent d'augmenter le coût des opérations de couverture en raison de la hausse considérable des intérêts et des frais de remboursement des emprunts, ainsi que des frais d'opérations. Il y aura probablement aussi une

diminution des liquidités pour la négociation d'instruments dérivés, ce qui compliquera les opérations de couverture des importantes émissions d'obligations planétaires de la province.

Lorsqu'elle emprunte sur les marchés internationaux, la province a recours aux instruments financiers dérivés pour réduire les risques en se couvrant au chapitre des opérations sur devises et des frais d'intérêt. La loi américaine Dodd-Frank et les règlements de Bâle *Basel III* rendront les opérations de couverture plus complexes. Les coûts futurs d'emprunt et de couverture pourraient augmenter si des propositions comme les taxes sur les opérations financières ou sur les dérivés à la valeur de marché sont adoptées et mises en œuvre en Europe ou aux États-Unis.

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2013-2014. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers. L'OOF continuera de négocier des ASC avec d'autres contreparties importantes pour le compte de la province.

L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente. En collaboration avec l'OPG, l'OOF continuera d'administrer les placements de l'ONFA conformément aux objectifs de celle-ci de manière que le passif éventuel de la province en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF continuera d'investir au nom de certains organismes publics.

Rapports financiers et services de trésorerie

L'OOF a travaillé avec le comité directeur exécutif, le bureau de coordination des entreprises de PCI (Payment Card Industry) et des fournisseurs de services externes pour veiller à ce que la province continue de respecter ses objectifs de conformité à l'égard des normes sur la sécurité des données de PCI. Dans le cadre de ses efforts pour atteindre ces objectifs, l'OOF a aidé le ministère des Transports, le seul ministère de niveau 2 de la province, à se conformer aux normes de PCI. L'OOF a également publié la politique d'acceptation des cartes de paiement, une exigence de PCI qui a défini les responsabilités contractuelles à l'égard de l'acceptation des cartes de paiements pour les ministères et certains organismes de la province.

À la suite d'un processus de soumission concurrentielle, l'OOF a nommé cinq institutions financières à titre de fournisseurs attitrés de la province en matière de services bancaires, préalablement sélectionnés des fournisseurs pour les organismes publics et choisi les deux principales banques qui fourniront des services bancaires à la province.

En 2012-2013, l'OOF a soutenu la stratégie de rachat de la dette de la province en fournissant des conseils comptables qui en ont limité les répercussions sur les intérêts de la dette de la province.

L'OOF a participé à une présentation devant le Conseil de surveillance de la normalisation comptable par le sous-ministre des Finances, qui soulignait les préoccupations de la province et formulait des recommandations à l'égard d'un certain nombre d'initiatives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

L'OOF a en outre mené à bien la mise en œuvre de nouveaux systèmes exclusifs pour améliorer l'efficacité des opérations, réduire les processus papier et assurer l'intégrité, la sécurité et la précision des données et des renseignements.

Objectifs relatifs aux rapports financiers et aux services de trésorerie pour 2013-2014

À la suite d'un appel d'offres concurrentiel lancé en 2012-2013, l'OOF prévoit terminer le processus de sélection d'un fournisseur de services d'acquisition de cartes de crédit et de débit pour la province.

Tablant sur l'accréditation de conformité à la norme de la Payment Card Industry du seul organisme de niveau 2, soit le ministère des Transports, l'OOF, en collaboration avec le comité directeur exécutif, veillera à ce que les autres ministères, qui sont de niveaux 3 ou 4, s'y conforment d'ici l'échéance de mars 2014.

L'OOF poursuivra sa collaboration étroite avec les intervenants internes et les ministères pour convertir les paiements par chèque de la province en dépôt direct. Cela s'harmonise avec l'initiative que le gouvernement fédéral a rendue publique de réduire les coûts en augmentant l'utilisation du dépôt direct et en supprimant progressivement les chèques d'ici le mois d'avril 2016.

L'OOF travaillera avec le contrôleur provincial et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour rédiger un mémoire qui sera remis au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) à propos de l'incidence potentielle sur la province de la mise en œuvre de la norme relative aux instruments financiers en 2015. Le mémoire s'inscrit dans le cadre de l'examen de cette norme par le CCSP prévu en 2013 et la province s'attend à ce qu'il offre au Conseil l'occasion de se pencher sur les préoccupations de la province.

L'OOF continuera de maintenir au plus haut niveau son plan de continuité des activités afin de veiller à ce que les paiements soient versés en temps opportun au secteur parapublic (y compris les hôpitaux, les municipalités et les conseils scolaires), de gérer les risques financiers de la province en temps réel et de s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds pour régler l'ensemble des opérations financières de la province, de plusieurs milliards de dollars, même en cas d'interruptions imprévues.

Conseils financiers

L'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

Dans le *Budget de 2012*, la province a annoncé qu'elle continuait d'examiner les façons d'offrir des modèles de prestation des services publics plus efficaces et efficaces, ainsi que les possibilités de maximiser le rendement de ses principales entreprises publiques. L'OOF a aidé et continuera d'aider la province à effectuer cet examen en procédant à une analyse financière et en prodiguant des conseils relativement aux possibilités d'établir des partenariats avec le secteur privé et de maximiser le rendement des entreprises publiques et autres éléments d'actif.

Projets – activités de consultation

L'OOF a continué de fournir des services d'analyse et de consultation au Comité de travail sur les fonds de roulement négatifs des hôpitaux relativement à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes de comptabilité appropriés, à l'appui des solutions relatives aux fonds de roulement négatifs des hôpitaux.

L'OOF a continué de conseiller le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi en ce qui a trait aux placements de capital de risque de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) par l'entremise du Fonds ontarien de capital-risque. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration d'Infrastructure Ontario.

L'OOF a examiné les demandes reçues au titre du Fonds pour les emplois et les investissements stratégiques du gouvernement et fourni des conseils à cet égard ainsi que sur le processus de diligence raisonnable lié au programme.

Projets – autres services financiers

Le cadre de financement des organismes publics confie à l'OOF le mandat d'offrir du financement à long terme aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux ainsi qu'aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions de la province. En vertu de ce cadre, l'OOF a consenti des prêts à un certain nombre d'organismes publics, y compris des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État de l'Ontario, totalisant 603 millions de dollars en 2012-2013.

Il a également évalué les demandes de subventions et de garanties de prêt présentées par le secteur forestier en vertu des programmes gouvernementaux de soutien de ce secteur.

L'OOF continuera d'aider le gouvernement à surveiller la valeur des actions qu'il lui reste dans General Motors et à évaluer le moment approprié pour s'en départir.

L'OOF continue de travailler avec Infrastructure Ontario et d'autres représentants de la province pour continuer de recueillir des renseignements et d'effectuer des consultations et des analyses en vue de déterminer les secteurs où ServiceOntario pourrait améliorer la valeur et les services à la clientèle.

L'OOF a reçu, au nom de la province, plusieurs demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable. Deux demandes ont été approuvées en 2011–2012, soit le projet d'énergie renouvelable Mother Earth, qui est entré en exploitation commerciale en juin 2012, et la construction en cours du projet sur la rivière Lower Mattagami.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO, en facilitant notamment la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et l'OPG dans le but de refinancer les prêts de la SFIEO venant à échéance et de financer de nouveaux projets d'approvisionnement en électricité.

L'OOF a contribué à la poursuite de la mise en œuvre de l'ONFA. Il a examiné le plan type 2012 de l'OPG relatif au déclassement de centrales nucléaires et les estimations des obligations relatives à la gestion des déchets et a conseillé le ministère des Finances quant à l'approbation de ce plan. Il a également examiné le budget annuel de l'OPG à l'égard des dépenses admissibles en vertu de l'ONFA en matière de gestion des déchets nucléaires.

L'OOF a conseillé le ministre des Finances et exercé une diligence raisonnable à l'égard d'une entente juridique entre la province, l'OPG et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), ainsi que d'une entente juridique entre la province et la CCSN pour satisfaire aux exigences de garantie financière de l'OPG envers la CCSN en ce qui a trait à ses obligations en matière de déclassement et de déchets nucléaires. Il a respectivement procédé à une révision visant à mettre à jour l'entente sur l'accès aux fonds réservés en vertu de l'ONFA et accordé une garantie provinciale directe à la CCSN. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le montant de la nouvelle garantie provinciale directe envers la CCSN, qui sera en vigueur de 2013 à 2017, est de 1,551 milliard de dollars, en hausse par rapport à la garantie provinciale précédente de 1,545 milliard de dollars qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2012. La nouvelle garantie provinciale envers la CCSN répond en partie aux besoins de garantie financière de l'OPG auprès de la CCSN concernant ses obligations en matière de déclassement et de déchets nucléaires.

L'OOF a également fourni une analyse et des conseils au ministre des Finances et au gouvernement à l'appui des politiques et des initiatives du secteur de l'électricité, se concentrant sur les incidences budgétaires et économiques potentielles pour la province et la SFIEO, notamment l'élaboration et la mise en œuvre du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel de l'Office de l'électricité de l'Ontario qui offre une réduction du tarif d'électricité à la construction et à l'agrandissement d'installations de production de manière à mieux gérer la charge, la poursuite de la mise en œuvre de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP) et un règlement déposé en mai 2012 sur le calcul et la déclaration par le ministre des Finances du reliquat de la dette insurmontable de la SFIEO.

Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2013-2014

En 2013-2014, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics concernant les politiques et les initiatives financières.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation d'opérations financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF prêtera particulièrement attention aux initiatives de financement de l'infrastructure publique, y compris la préparation aux Jeux panaméricains qui auront lieu à Toronto en 2015. Le personnel de l'OOF continuera d'aider le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à mettre en œuvre l'initiative des fonds de roulement des hôpitaux. L'OOF fournira également des conseils sur les mesures visant à soutenir les initiatives du gouvernement et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

Il offrira des services d'analyse et de conseils financiers au ministre des Finances à propos du secteur de l'électricité et des répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie. En outre, l'OOF offrira un appui permanent à la mise en œuvre de l'ONFA, au calcul par le ministre des Finances du reliquat de la dette insurmontable gérée par la SFIEO, la POEP et le Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel.

Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'offre et de demande d'électricité, avec notamment un soutien au financement possible des initiatives de l'OPG en la matière.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au ministre des Finances concernant les demandes présentées au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au Fonds pour les emplois et les investissements stratégiques et, au besoin, d'autres formes de soutien des entreprises proposées. En outre, l'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils à propos de la transformation de ServiceOntario et de la Commission de transport Ontario Northland.

L'OOF continuera d'aider le gouvernement à surveiller la valeur des actions qu'il lui reste dans General Motors et à évaluer le moment approprié pour s'en départir.

Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF offre en outre des services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics et recouvre ses coûts en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 5 496 millions de dollars au 31 mars 2013, soit une augmentation nette de 291 millions de dollars par rapport au montant de 5 205 millions de dollars en mars 2012 (note 7). La hausse est due principalement aux prêts supplémentaires aux conseils scolaires, qui s'élèvent à 374 millions de dollars, et aux collèges d'arts appliqués et de technologie, qui se chiffrent à 51 millions de dollars. Ces augmentations sont en partie compensées par les remboursements nets de 75 millions de dollars de l'Office de l'électricité de l'Ontario, de 39 millions de dollars de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, de 10 millions de dollars de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, de 4 millions de dollars de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, de 3 millions de dollars de la Commission de transport Ontario Northland, de 2 millions de dollars du Musée royal de l'Ontario et de 1 million de dollars de la Corporation de la Ville de Windsor.

Les prêts consentis à la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) par le Régime de pensions du Canada ont été remboursés au complet.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2,9 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars en mars 2012) (note 8).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 4,6 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2013 (4,6 millions de dollars en mars 2012) (note 9). L'excédent de fonctionnement de l'OOF pour la période s'élevait à 3 millions de dollars (2,5 millions de dollars en mars 2012) et provenait principalement du maintien de l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics.

Une gestion financière prudente de la part de l'OOF a fait en sorte que les dépenses réelles continuent d'être inférieures au budget, ce qui a donné lieu à un excédent de fonctionnement plus élevé que le montant de 0,5 million de dollars prévu au budget.

L'OOF a prodigué des conseils financiers au gouvernement à propos de l'examen des entreprises publiques, de même que des conseils stratégiques sur des questions de politique en matière de finances et d'investissement liées au secteur de l'électricité.

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

État de la situation financière

État des résultats

État de l'évolution de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers(non vérifiés)

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 14 juin 2013.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général



Ken Kandeepan
Directeur général des finances

Rapport du vérificateur



**Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario**

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement et au ministre des Finances

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2013, ainsi que l'état des résultats, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme étant nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification. J'ai effectué ma vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants concernant les montants et l'information fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, en ce qui a trait notamment à l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification comprend également l'évaluation du caractère approprié des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que j'ai obtenu des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2013 ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
14 juin 2013

Susan Klein, CPA, CA, LPA
Sous-vérificatrice générale intérimaire

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2012
ACTIF FINANCIER		
Argent comptant	11 272 \$	8 672 \$
Intérêts à recevoir – SOAM (note 2)	–	996
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 9)	2 400	2 149
Montant dû par la province de l'Ontario	1 706	1 846
Prêts non remboursés (note 2)	–	44 235
	<u>15 378</u>	<u>57 898</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs	4 090	4 467
Intérêts à payer – SOAM (note 2)	–	996
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 272	1 147
Dette (note 2)	–	44 235
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	1 924	2 006
	<u>7 286</u>	<u>52 851</u>
Actif financier net	8 092	5 047
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 3)	1 674	2 001
Charges payées d'avance	250	–
	<u>1 924</u>	<u>2 001</u>
Excédent accumulé	10 016 \$	7 048 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Steve Orsini
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2013	2012
	Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
REVENUS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 5)	19 426 \$	18 298 \$	17 692 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 9)	4 757	4 623	4 621
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	1 029	944	1 060
Produit d'intérêts (note 2)	3 506	4 011	7 227
	28 718	27 876	30 600
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	19 632	18 846	18 754
Intérêt sur la dette (note 2)	1 046	1 043	4 733
Frais administratifs et généraux	4 551	4 075	3 559
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	1 029	944	1 060
	26 258	24 908	28 106
Excédent de fonctionnement	2 460	2 968	2 494
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	7 048	7 048	4 554
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	9 508 \$	10 016 \$	7 048 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**OFFICE ONTARIEN DE
FINANCEMENT**

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013 Budget	2013 Chiffres réels	2012 Chiffres réels
Excédent de fonctionnement	2 460 \$	2 968 \$	2 494 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(900)	(617)	(684)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	1 029	944	1 060
Charges payées d'avance	—	(250)	—
	2 589	3 045	2 870
Augmentation de l'actif net	2 589	3 045	2 870
Actif net au début de l'exercice	5 047	5 047	2 177
Actif net à la fin de l'exercice	7 636 \$	8 092 \$	5 047 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	2 968 \$	2 494 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	944	1 060
(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(251)	(236)
(Augmentation) / diminution du montant dû par la province (sans les comptes créditeurs)	(237)	2 643
(Augmentation) des charges payées d'avance	(250)	—
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	125	(127)
(Diminution) du produit comptabilisé d'avance	(82)	(394)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	3 217	5 440
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(617)	(684)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(617)	(684)
Augmentation de l'encaisse	2 600	4 756
Encaisse au début de l'exercice	8 672	3 916
Encaisse à la fin de l'exercice	11 272 \$	8 672 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gère les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement).

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements.

2. PRÊTS EN COURS, DETTE ET INTÉRÊTS CONNEXES

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2013, les municipalités ont remboursé tous les prêts impayés de la SOAM, soit 45,2 millions de dollars, à l'OOF, qui a par la suite transféré ces produits au RPC.

Le produit d'intérêts de 4,0 millions de dollars (7,2 millions de dollars en mars 2012) est égal à la charge d'intérêts de 1,0 million de dollars (4,7 millions de dollars en mars 2012) au titre des emprunts obtenus auprès du RPC, plus l'écart de 3,0 millions de dollars (2,5 millions de dollars en mars 2012) entre les taux d'intérêt exigés sur les prêts aux apparentés comme l'explique la note 7, plus l'intérêt couru sur le solde de trésorerie.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2013	VCN 31 mars 2012
Meubles et matériel	1 064 \$	949 \$	115 \$	275 \$
Matériel informatique	12 279	11 395	884	910
Améliorations locatives	1 763	1 088	675	816
Total	15 106 \$	13 432 \$	1 674 \$	2 001 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti au compte d'exploitation au cours de la durée restante du contrat de location, ainsi que les charges payées d'avance à répartir sur la période pendant laquelle les ressources sont consommées.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations corporelles	Incitatif à la location	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	2 001 \$	5 \$	–	2 006 \$
Acquisitions	617	–	250	867
Amortissement	(944)	(5)	–	(949)
Solde à la fin de l'exercice	1 674 \$	– \$	250 \$	1 924 \$

L'amortissement de 944 000 \$ représente le montant amorti des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement de 5 000 \$ de l'incitatif à la location reporté est déduit des charges administratives et générales au 31 mars 2013; cet incitatif à la location est entièrement amorti.

5. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette qui s'élevait à 281,1 milliards de dollars au 31 mars 2013 (257,5 milliards de dollars en mars 2012) et des placements qui s'élevaient à 44,8 milliards de dollars au 31 mars 2013 (35,2 milliards de dollars en mars 2012), y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2013 se chiffrait à 18,3 millions de dollars (17,7 millions de dollars en mars 2012).

6. ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION

Les futurs paiements annuels minimaux de location de locaux en vertu de contrats de location-exploitation sont les suivants :

2014	1 947 000 \$
2015	1 947 000
2016	1 947 000
2017	1 947 000
2018	487 000
	<hr/>
	8 275 000 \$

7. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2040. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial, qui tiendrait compte du risque relatif associé au prêt.

Au 31 mars 2013, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débentures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 89,5 millions de dollars (84,1 millions de dollars en mars 2012).

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012
Centre Centennial des sciences et de la technologie	2 000 \$	2 500 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	156 575	105 611
Corporation de la Ville de Windsor	15 906	17 184
Commission des parcs du Niagara	5 754	6 019
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	73 000	83 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	92 466	131 283
Commission de transport Ontario Northland	8 877	11 996
Office de l'électricité de l'Ontario	—	75 000
Société du Centre des congrès d'Ottawa	40 000	40 000
Musée royal de l'Ontario	37 843	39 900
Conseils scolaires	5 039 272	4 664 769
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	24 158	28 137
Total	5 495 851 \$	5 205 399 \$

Prêts accordés à des organismes publics par la province

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 2,0 millions de dollars (2,5 millions de dollars en mars 2012) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 157 millions de dollars (106 millions de dollars en mars 2012) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations éconergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,43 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2013 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à

échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 15,9 millions de dollars (17,2 millions de dollars en mars 2012).

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 5,8 millions de dollars (6,0 millions de dollars en mars 2012) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 200 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2019. La société a emprunté 73 millions de dollars (83 millions de dollars en mars 2012) à des taux d'intérêt variant de 1,59 à 2,64 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 92 millions de dollars (131 millions de dollars en mars 2012) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 2,32 et 3,22 pour cent et arrivent à échéance entre novembre 2013 et janvier 2018.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 8,9 millions de dollars (12 millions de dollars en mars 2012) de la CTON arrive à échéance entre 2014 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 6,29 pour cent.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), une société autonome sans but lucratif constituée aux termes de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Les facilités de crédit arrivent à échéance le 31 décembre 2013. L'Office n'avait prélevé aucune somme à l'égard de ces facilités au 31 mars 2013 (75 millions de dollars en mars 2012).

La Société du Centre des congrès d'Ottawa, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, a obtenu un prêt de 40 millions de dollars (40 millions de dollars en mars 2012) visant à fournir un emprunt à terme fixe pour financer une partie de la construction du Centre des congrès d'Ottawa. Il s'agit d'un prêt amorti sur 25 ans portant intérêt au taux de 4,67 pour cent et arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au Centre des congrès d'Ottawa un report de remboursement de capital et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les intérêts continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 37,8 millions de dollars (39,9 millions de dollars en mars 2012) comprenant 13,2 millions de dollars à un taux fixe de

5,04 pour cent et 24,6 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 2,68 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 039 millions de dollars (4 665 millions de dollars en mars 2012). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,42 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2038.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. La province a accordé un prêt de 28,1 millions de dollars sur cinq ans, portant intérêt au taux de 2,77 pour cent et venant à échéance en octobre 2017.

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 250 millions de dollars arrivant à échéance le 31 octobre 2013 pour lui permettre de faire face à des difficultés systémiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 134 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2024. La SOAD n'a pas utilisé ces facilités de crédit.

8. GESTION DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services, y compris des services de gestion de placements, aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics énumérés ci-dessous en échange pour frais qui se sont élevés à 216 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 (206 000 \$ en mars 2012). Les fonds gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,9 milliards de dollars au 31 mars 2013 (2,8 milliards de dollars en mars 2012).

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Société ontarienne de financement de la croissance

Fondation Trillium de l'Ontario

Fonds de garantie des prestations de retraite

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

9. GESTION DE LA DETTE AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes et aux apparentés indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 27,3 milliards de dollars (26,9 milliards de dollars en mars 2012).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 5,1 milliards de dollars (4,5 milliards de dollars en mars 2012), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

Le total des coûts recouverts et de l'encours, au 31 mars 2013, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012
Coûts recouverts :		
SFIEO	3 471 \$	3 471 \$
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	936	944
Autre (note 8)	216	206
Total	4 623 \$	4 621 \$
Comptes débiteurs :		
SFIEO	980 \$	868 \$
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	234	234
Autre (note 8)	59	45
Apparentés (note 7)	1 127	1 002
Total	2 400 \$	2 149 \$

10. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'Office sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. L'Office est exposé au risque de crédit en ce qui a trait au recouvrement des comptes créditeurs de la province de l'Ontario. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

L'exposition de l'Office au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'Office. L'Office n'est pas exposé au risque lié au marché.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

12. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2013, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2012-2013.

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Exigences relatives à la production de rapports financiers

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

Aperçu

L'OOF est un mandataire de la Couronne et entre dans la catégorie des entreprises opérationnelles selon le Conseil de gestion du gouvernement.

Les mécanismes de régie de l'OOF comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration, ses comités de vérification et de gestion des risques, des ressources humaines et de régie et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'organisme et précisent leur rôle.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régi conformément au cadre constitué de la Loi et des politiques du Conseil de gestion du gouvernement, du ministre des Finances et de la Commission de la fonction publique.

Chaque année, le ministre est tenu de soumettre le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil, puis de le déposer devant l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de l'OOF. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi exige que le sous-ministre des Finances soit également le président de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. En outre, le président assure la direction de l'OOF. À titre de sous-ministre des Finances, le président s'assure que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire à la surveillance de l'OOF et veille à ce que l'organisme gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF, tel qu'il est déterminé par la province, soit réalisé. Le conseil d'administrateurs est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques approuve le plan annuel de vérification interne et assure la liaison entre les vérificateurs internes de l'OOF et le vérificateur général de l'Ontario en ce qui concerne

les contrôles internes et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le Comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines a été créé en 2006-2007. En février 2013, son mandat a été élargi et le comité a été renommé Comité des ressources humaines et de la régie. Il aide le conseil d'administration à veiller à l'existence de mesures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels et à la régie de l'organisme.

Le directeur général peut être nommé soit par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre, soit en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Le directeur général travaille sous la direction du président et du conseil d'administration pour mettre en œuvre les politiques et les décisions opérationnelles et rend compte du rendement de l'organisme au conseil par l'intermédiaire du président. Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF, notamment la supervision du personnel, conformément aux politiques gouvernementales.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux recommandations du CCSP de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur général, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conclusions sont examinées par le Comité de vérification et de gestion des risques et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus en tant qu'annexe aux Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;

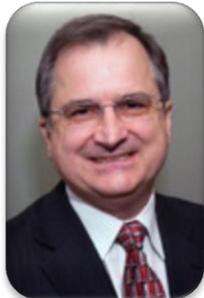
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables et des politiques de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur son évaluation du risque et sur l'avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction de l'OOF. Le plan de vérification interne est approuvé par le Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF des résultats de ses travaux de vérification à l'Office.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes siégeaient au conseil d'administration pendant l'exercice 2012-2013 :



Steve Orsini

Président, conseil d'administration de l'OOF
Sous-ministre des Finances et secrétaire du Conseil du Trésor

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : 17 décembre 2011 (conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, le sous-ministre des Finances est président du conseil d'administration de l'OOF).

Auparavant, M. Orsini était sous-ministre du Revenu et sous-ministre associé, Bureau de la fiscalité, des organismes et des régimes de retraite au ministère des Finances. Ces dernières années, M. Orsini a joué un rôle de chef de file dans le soutien du programme de réforme de la fiscalité, des avantages sociaux et des régimes de retraite gouvernementaux.

Avant de réintégrer le ministère des Finances en 2005, M. Orsini s'est joint à l'Association des hôpitaux de l'Ontario où il a occupé plusieurs postes, entre autres celui de vice-président, Politiques et affaires publiques.

Il a acquis une longue expérience dans la fonction publique de l'Ontario puisqu'il a travaillé à l'ancien ministère du Trésor et de l'Économie, au Secrétariat du secteur tertiaire, au ministère du Développement économique et du Commerce, ainsi qu'à la Société de développement de l'Ontario.

M. Orsini est titulaire d'un baccalauréat en arts appliqués spécialisé en planification urbaine et régionale et d'une maîtrise en études environnementales (développement économique). Il a également terminé le Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada, deux années du cours fondamental d'impôt (In-Depth Tax Course) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) et le programme Health Care Leadership de l'Université Harvard.



Mario Ferrara

Vice-président, conseil d'administration de l'OOF

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques
Membre, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : avril 2005

Fin du mandat actuel : mai 2014

Avant d'être nommé au conseil d'administration de l'OOF, M. Ferrara était directeur général et chef des services financiers gouvernementaux de Scotia Capital à Toronto. Le groupe offrait tout un éventail de conseils financiers, exécutait des opérations financières pour les clients gouvernementaux et paragouvernementaux de la firme.

M. Ferrara a fait ses armes dans la gestion des placements en occupant notamment des postes supérieurs dans les secteurs privé et public. Il a été vice-président, Placements, chez E-L Financial Corporation où il était à la tête du groupe des placements directement responsable de la gestion des portefeuilles à revenu fixe des filiales d'assurance-vie et d'assurance dommages. Avant de se joindre à E-L Financial, M. Ferrara a occupé pendant 12 ans plusieurs postes liés au domaine financier chez Ontario Hydro, y compris celui de chef du portefeuille de l'actif à revenu fixe du régime de retraite d'Ontario Hydro. À la fin de son séjour à Ontario Hydro, il était trésorier adjoint, affaires générales où il était responsable de la gestion, de l'élaboration et de l'exécution des plans de financement, des relations avec les investisseurs et des assurances de l'organisme.

M. Ferrara est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster.



Gadi Mayman

Directeur général de l'OOF

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : août 2000

Fin du mandat actuel : juillet 2014

À titre de directeur général de l'OOF, M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province, ainsi que de ses relations avec les banques et les marchés financiers. Il est également directeur général et vice-président de la SFIEO.

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario, M. Mayman a travaillé à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la Division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences appliquées en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1988.

M. Mayman siège aux conseils d'administration d'Infrastructure Ontario et de la Société ontarienne de financement de la croissance et copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité conjoint de l'OOF et de l'OPG.



John M. Beck

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : janvier 2011

Fin du mandat actuel : janvier 2014

M. Beck est fondateur, président du conseil et chef de la direction du Groupe Aecon Inc., la plus grande société ouverte du Canada dans le domaine de la construction et de l'aménagement d'infrastructure. Aecon est un chef de file en matière de prestation de services aux secteurs privé et public à l'échelle du Canada et sur la scène internationale.

M. Beck a entrepris sa carrière en 1963 après l'obtention d'un diplôme en génie civil de l'Université McGill, à Montréal. En 1971, sa société s'est inscrite en bourse et M. Beck s'est engagé dans une stratégie de fusions, d'acquisitions et de croissance interne rapide.

M. Beck et Aecon ont innové en matière de partenariats publics-privés et d'initiatives de conception-construction-financement et ils ont au fil des ans mené à bien des projets dans plus d'une douzaine de pays.

En novembre 2008, M. Beck a été nommé par le magazine *Financial Post* comme l'un des 20 dirigeants d'entreprises les plus accomplis au Canada.

M. Beck est un membre actif du monde des affaires. Il a présidé le conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario, un organisme gouvernemental chargé de planifier et de combler tous les besoins en électricité de la province au cours des 20 prochaines années. Il a également siégé au conseil de divers organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine caritatif et ceux de la santé, de l'éducation et des arts.



Lorraine Bell, c.a.

Comités : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques
Membre, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : octobre 2005
Fin du mandat actuel : janvier 2015

En plus de sa nomination au conseil d'administration de l'OOF, M^{me} Bell est présidente du Comité de vérification et membre du Comité de gouvernance du Brookfield Real Estate Services Fund. Elle est également administratrice et membre du comité de vérification du Groupe IBI. M^{me} Bell compte de nombreuses années d'expérience sur les marchés financiers, en ce qui a trait particulièrement aux instruments dérivés. Elle a été vice-présidente et administratrice de General Re Financial Products Canada (GRFP), un organisme émetteur d'instruments dérivés. Avant de se joindre à GRFP, elle a été conseillère financière et a travaillé pour un certain nombre de sociétés, dont Prudential Global Funding et Citibank Canada. Avant d'entrer à Citibank Canada, M^{me} Bell travaillait chez Touche Ross et Cie (devenue Deloitte & Touche), où elle faisait partie du groupe de vérification, et c'est alors qu'elle a obtenu son titre de comptable agréée.

M^{me} Bell est une bénévole active qui a siégé aux conseils d'administration d'un certain nombre d'organismes de bienfaisance en Ontario. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et administratrice des Associates of the University of Toronto, Inc.



Angela Holtham

Comité : Présidente, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2011
Fin du mandat actuel : février 2014

M^{me} Holtham a récemment pris sa retraite après une carrière de huit ans aux postes de vice-présidente, Finances et de chef des services financiers de l'Hospital for Sick Children de Toronto. Auparavant, elle a occupé divers postes tant dans le secteur à but lucratif que dans le secteur sans but lucratif, y compris 20 ans au service de Nabisco Canada, dont les cinq dernières années en qualité de vice-présidente principale et chef des services financiers.

M^{me} Holtham est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo. Elle est comptable en management accréditée et a reçu le titre de FCMA, une prestigieuse distinction que lui ont valu ses réalisations au sein de la communauté, de la profession comptable et du milieu du travail.

M^{me} Holtham a siégé à un certain nombre de conseils d'administration. Elle a été notamment présidente du conseil d'administration de CMA Ontario et administratrice de Sprinkles Global Health Initiative.



Phil Howell

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : septembre 2009

Fin du mandat actuel : juin 2015

M. Howell a été nommé directeur général et surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario le 19 août 2009.

Auparavant, M. Howell exerçait les fonctions de sous-ministre du Développement économique au gouvernement de l'Ontario. Avant cette nomination, il avait été sous-ministre du Tourisme. Il est passé au ministère du Tourisme après avoir occupé le poste de sous-ministre associé des Finances responsable du Conseil du Trésor, au ministère des Finances.

Économiste de formation, M. Howell a fait des études supérieures à la London School of Economics et à l'Université de Toronto. Sa carrière, qui s'étend sur une période de plus de trente ans dans les secteurs public et privé, a commencé à la Banque du Canada. Il a fait ses débuts dans la fonction publique de l'Ontario (FPO) à la Direction des politiques économiques de l'ancien ministère du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales.

M. Howell a quitté la FPO au milieu des années 1980 et, pendant les années qui ont suivi, a travaillé successivement dans une grande maison de courtage canadienne, au Conference Board du Canada et dans une banque à charte. Il a ensuite réintégré la FPO à la tête de la Direction des politiques industrielles, au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, poste intéressant et exigeant qu'il a occupé pendant plusieurs années, avant de retourner au ministère des Finances à titre de directeur des politiques fiscales, en 1999. Par la suite, il a exercé les fonctions de sous-ministre adjoint au Bureau des politiques économiques et d'économiste en chef de la province.



Richard J. Kostoff

Comité : Vice-président, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : juin 2007

Fin du mandat actuel : juin 2013

Richard J. Kostoff est le fondateur et président du conseil de Temple Rock Holdings, une société de placements actifs. Il a été vice-président du conseil de Valeurs mobilières TD Inc.

M. Kostoff est l'actuel président du conseil d'administration et membre du conseil des gouverneurs de l'OCAD University Foundation. Il est vice-président du conseil de Theatrefront, un organisme à but non lucratif. Il siège également aux comités consultatifs de CommunityLend, FemMed et Straen Inc.

M. Kostoff a également prodigué des conseils à un certain nombre d'entités gouvernementales et de sociétés, dont Infrastructure Ontario, OP Trust et l'Hospital for Sick Children.



Vincenza Sera

Comité : Vice-présidente, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2011

Fin du mandat actuel : février 2014

M^{me} Sera assume la présidence de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario depuis 2007 et est membre du conseil d'administration de la Commission depuis 2004.

M^{me} Sera est une ancienne spécialiste des services de banque d'investissement qui compte 25 années d'expérience en matière de marchés financiers, de financement des sociétés et de gouvernance d'entreprise. Elle a occupé des postes supérieurs au sein de grandes sociétés canadiennes, dont la Financière Banque Nationale et la CIBC.

Elle possède une maîtrise en administration des affaires (finances) de l'Université de Toronto et un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en comptabilité de l'Université de Windsor.

M^{me} Sera a siégé au conseil d'administration de sociétés et d'organismes à but non lucratif et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Total de la rémunération annuelle des administrateurs : 33 950 \$

Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : La position de change non couverte est limitée à 5 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 pour cent de la dette émise à des fins provinciales.
- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt de la dette budgétisée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes liées au coût de la dette.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et, pour les placements sur le marché monétaire, R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre des programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette pour l'exercice, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.
- La direction est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque lié aux pertes dues à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Chaque division gère le risque opérationnel par l'examen et l'amélioration des processus de travail, par des politiques et méthodes écrites, des systèmes de traitement des données et des plans d'urgence ainsi que par la formation du personnel.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service Aa2
- Standard & Poor's AA- (N)
- DBRS AA (faible)

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service P-1
- Standard & Poor's A-1+
- DBRS R-1 (moyen)

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Finances de l'Ontario – Bulletin trimestriel de l'OOF

Le bulletin de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. Tous les bulletins d'information financière trimestrielle sont également accessibles à partir du site Web du ministère des Finances (www.fin.gov.on.ca).

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

**OFFICE ONTARIEN DE
FINANCEMENT**

www.ofina.on.ca

1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada

Téléphone : 416 325-8000

investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566

Ce rapport annuel est également offert en anglais.

